



Commune de Tillé

Plan environnemental pour l'aéroport de Beauvais-Tillé

Trois priorités et 20 engagements

Un calendrier sur trois ans

Un budget de 3,5 millions d'euros

PLAN ENVIRONNEMENTAL POUR L'AEROPORT DE BEAUVAIS-TILLE

Parmi les premières décisions prises par le Syndicat Mixte de gestion de l'aéroport de Beauvais-Tillé, figure le lancement d'une étude relative à l'élaboration d'un plan environnemental de l'aéroport.

L'objectif était de disposer de préconisations précises afin qu'elles soient inscrites dans le contrat de concession et s'imposent au nouveau délégataire. L'objet du présent rapport est donc d'adopter des prescriptions qui seront présentées aux entreprises candidates avec lesquelles les discussions vont s'engager.

Ces actions s'inscrivent dans un calendrier resserré de 3 ans pour que rapidement des améliorations soient apportées à l'ensemble des aspects environnementaux du fonctionnement de la plateforme.

D'autres actions pourront être mises en œuvre à l'initiative du futur délégataire.

Ce plan environnemental s'inscrit dans la démarche globale de développement durable sur laquelle repose la politique du syndicat (I).

Il s'inscrit également dans le droit fil des conclusions du « Grenelle de l'environnement » relatives au transport aérien (II).

Il repose sur le bilan environnemental de la plateforme réalisé par le Cabinet Anthéa (III).

Il comprend 3 objectifs, 20 mesures concrètes, un calendrier 2008-2010, une estimation des moyens financiers à mobiliser, 3,5 millions d'euros (IV).

I - Une démarche globale de développement durable

Lors du lancement de la consultation relative au renouvellement de la concession, le SMABT a clairement exprimé sa volonté de s'inscrire dans une démarche globale de développement durable. L'exploitation de la plateforme aéroportuaire de Beauvais-Tillé sera fondée sur un développement maîtrisé et respectueux de l'environnement.

Les quatre piliers du développement durable devront être pris en compte :

- 1) **Optimiser les retombées économiques** pour le territoire en utilisant l'outil que constitue l'aéroport afin d'aider les entreprises picardes à s'ouvrir sur l'Europe, de favoriser le développement du tourisme, de promouvoir des zones d'activité à proximité de la plateforme.
- 2) **Renforcer la cohésion sociale** en développant l'emploi, en multipliant les échanges au profit des jeunes, en contribuant à l'insertion des publics en difficulté et des personnes handicapées, en assurant la promotion professionnelle des salariés.
- 3) **Assurer un strict respect des normes environnementales** tant dans le fonctionnement courant de l'aéroport que pour les investissements futurs ou encore l'accès à la plateforme.
- 4) **Instaurer une gouvernance démocratique et la transparence**, en assurant l'information des élus et des citoyens et en associant toutes les personnes concernées au suivi des mesures mises en place.

II – Le plan environnemental rejoint les conclusions du « Grenelle de l'environnement »

Les émissions de gaz à effet de serre et le bruit sont les deux nuisances sur lesquelles se sont concentrés les travaux du « Grenelle de l'environnement » dans le domaine du transport aérien.

Les orientations retenues concernent :

- 1) Le soutien à la recherche afin d'atteindre les objectifs fixés par le conseil européen de la recherche aéronautique, soit une réduction de 50% des émissions de Co₂, de 80% de celles de Nox (Oxyde d'azote) et de 50% du bruit perçu (soit moins de 10 dcb par mouvement) d'ici 2020. L'objectif est de faire décoller l'avion « ultra-vert » d'ici à 15 ans, en réduisant de façon considérable les nuisances à la source.
- 2) La modernisation du contrôle aérien qui devrait contribuer à diminuer à hauteur de 10% les émissions de Co₂ grâce à de nouveaux systèmes de navigation sol-bord, la navigation par satellite, de nouveaux outils d'aide à la décision pour les contrôleurs.
- 3) La mise en place de procédures de descente continue permettant d'obtenir des gains acoustiques ainsi qu'une réduction de la consommation de carburant en supprimant les paliers du niveau de croisière jusqu'à l'atterrissage. Une démarche similaire pour la montée est également étudiée.
- 4) La réduction des temps d'attente et de roulage.
- 5) Des moyens financiers supplémentaires pour l'aide à l'insonorisation.

III – Le diagnostic environnemental réalisé fait apparaître des forces et des faiblesses

1) Les points positifs de la situation actuelle

1-1 La forte capacité d'emport de l'aéroport de Beauvais-Tillé avec 143 passagers par mouvement ce qui le place en tête du classement des aéroports français selon ce critère.

A titre de comparaison, cet emport est de 105 à Orly, 96 à Roissy et moins de 80 sur les deux "grands" aéroports régionaux.

Or, disposer d'un emport moyen très élevé, c'est diminuer l'impact environnemental de l'aéroport, en termes de nuisances sonores et de rejet de CO₂.

1-2 La fréquentation de l'aéroport uniquement par des avions modernes du chapitre III

En 2001, seulement 20 % des mouvements étaient assurés par une flotte moderne.

En 2007, 100 % des mouvements ont été assurés par des avions modernes beaucoup moins bruyants et polluants.

Ces données sont à rapprocher du constat selon lequel 20 % des appareils les plus anciens sont responsables de 60 % des émissions.

1-3 L'instauration d'un couvre-feu depuis le 25 avril 2002 pour tous les appareils utilisant l'aéroport de Beauvais-Tillé.

Si le couvre-feu couvre la tranche horaire allant de minuit à 5 heures du matin, dans les faits la plage de silence s'étend au delà et est observée de 23 H 30 à 8 H du matin ce qui a permis de réduire de près de 35 % le bruit subi par les populations riveraines.

1-4 L'optimisation de la desserte de l'aéroport

50 % des passagers utilisent les transports en commun pour se rendre à l'aéroport.

Cette exploitation sera confortée puisqu'elle fait partie intégrante du cahier des charges de la nouvelle délégation (Titre VII du projet de contrat).

1-5 La mise au point entre 2003 et 2005 de nouvelles trajectoires de décollage ayant permis de limiter le survol des villes et villages riverains.

1-6 Le recrutement d'un conseiller environnement chargé de l'amélioration des relations avec les riverains.

1-7 La signature d'une charte de l'environnement avec l'Etat, les maires des communes riveraines et les associations de riverains.

2) les insuffisances relevées

2-1 Elles concernent tout d'abord les risques de pollution des sols :

- absence de récupération et de traitement des produits de verglaçage – dégivrage ;
- absence de dispositif d'intervention en cas de déversement des produits d'entretien de la piste ;
- non-conformité des parkings au regard de la loi sur l'eau ;
- non-conformité des réseaux actuels de la piste ;

2-2 Elles concernent ensuite le caractère limité des dispositifs relatifs au suivi des nuisances sonores et des émissions de gaz. Seules des campagnes ponctuelles de mesures ont été effectuées ; des dispositifs permanents apparaissent désormais indispensables.

2-3 Il n'existe pas de politique globale de gestion des déchets.

2-4 L'aménagement paysager des entrées de l'aéroport est très sommaire.

2-5 Il n'existe pas d'inventaire de la biodiversité (faune et flore) de l'emprise aéroportuaire.

2-6 Les installations de chauffage n'ont pas fait l'objet d'une déclaration au titre des ICPE.

IV – Le plan environnemental

• Il repose sur trois priorités :

- 1) Lutter contre les nuisances sonores et la pollution atmosphérique,
- 2) Généraliser les standards de la haute qualité environnementale pour le fonctionnement comme pour les investissements,
- 3) Mettre en place une nouvelle gouvernance environnementale.

• Il comprend 20 actions qui sont autant d'engagements.

• Il sera mis en œuvre en trois ans entre 2008 et 2010.

• Il nécessite de mobiliser 3,5 millions d'euros. Ce budget sera à la charge du futur concessionnaire.

Il convient par ailleurs de souligner que le plan de circulation et de stationnement adopté par le conseil syndical le 23 novembre 2007 constitue un élément important de la démarche environnementale du syndicat.

Première priorité

Lutter contre les nuisances sonores et la pollution atmosphérique :

- action n°1

Adapter les trajectoires pour réduire le bruit en assurant des descentes plus régulières et des montées plus rapides.

- action n°2

Réduire le bruit en interdisant l'utilisation des inverseurs de poussée.

- action n°3

Instaurer une transparence sur les trajectoires en mettant en place une station permanente de mesure et de contrôle.

- action n°4

Assurer une mesure régulière du bruit grâce à l'acquisition d'une station fixe et d'une station mobile de mesure du bruit.

- action n°5

Fournir du courant électrique en escale permettant ainsi de limiter le bruit des avions et de supprimer les groupes électrogènes mobiles fonctionnant au diesel.

- action n°6

Mettre en place un fonds d'aide aux riverains pour faciliter l'isolation des logements. Par ailleurs, l'E.P.F.L de l'Oise et des organismes H.L.M seront mobilisés pour acquérir les logements des riverains les plus exposés au bruit qui souhaiteraient vendre leur bien.

Deuxième priorité

Généraliser les normes HQE pour la gestion de la plateforme comme pour les investissements à réaliser afin de moderniser l'aéroport.

- action n°7

Améliorer la gestion du cycle de l'eau en réduisant la consommation, en recherchant des ressources complémentaires (régénération des eaux pluviales, forage) et en assurant le suivi des effluents.

- action n°8

Mettre les installations aux normes de la loi sur l'eau en réalisant des noues sur les parkings, en modernisant les collecteurs, en créant des bassins de récupération étanches.

- action n°9

Maîtriser les consommations d'énergie en diversifiant les sources d'approvisionnement (gaz, solaire, biomasse) et en améliorant l'isolation des bâtiments.

- action n°10

Mettre en place la collecte, le tri et le traitement sélectif des déchets de la plateforme.

- action n°11

Créer une zone de déverglaçage – dégivrage pour éviter la pollution des sols.

- action n°12

Doter la plateforme de moyens d'intervention en cas de déversement de produits d'entretien de piste.

- action n°13

Éliminer les boues des réseaux et des bassins par la mise en place d'un système de pompage.

- action n°14

Améliorer la végétalisation de l'entrée du site.

Troisième priorité

Instituer une gouvernance environnementale garantissant l'information des élus et des citoyens et la transparence des procédures.

- action n°15

Mettre en place un système de management environnemental en vue de la certification européenne ISO 14001 garantie par un cabinet d'expertise indépendant.

- action n°16

Améliorer la connaissance des impacts environnementaux de l'aéroport par la réalisation d'études complémentaires portant sur :

- L'identification de la diversité de la faune et de la flore de la plateforme.
- L'étude systématique des flux de pollution potentiels.
- Le diagnostic approfondi des sols et des eaux souterraines.
- la modélisation des conséquences de pollutions liées à des déversements d'hydrocarbures et de produits d'extinction incendie.

- action n°17

Développer un système permanent d'information des élus et des riverains sous la forme d'un tableau de bord environnemental accessible sur Internet.

- action n°18

Créer un « espace environnement » dans l'aérogare permettant de connaître les trajectoires et apportant en temps réel des réponses aux questions des usagers.

- action n°19

Mettre en place une commission de suivi du plan environnemental et organiser des réunions régulières de concertation avec les communes riveraines.

- action n°20

Publier un rapport annuel sur la situation environnementale de l'aéroport rendant compte de l'avancée des mesures du plan.

Le financement prévisionnel de ces actions est présenté dans le tableau joint.

**Tableau récapitulatif des actions et
de leur coût et un calendrier**

Intitulé des actions	Coût	Calendrier
<p>- action n°1 Adapter les trajectoires pour réduire le bruit en assurant des descentes plus régulières et des montées plus rapides.</p>	A mettre en place avec les compagnies aériennes	Progressivement en trois ans
<p>- action n°2 Réduire le bruit en interdisant l'utilisation des inverseurs de poussée.</p>		
<p>- action n°3 Instaurer une transparence sur les trajectoires en mettant en place une station permanente de mesure et de contrôle.</p>	400 000 euros	2008-2009
<p>- action n°4 Assurer une mesure régulière du bruit grâce à l'acquisition d'une station fixe et d'une station mobile de mesure du bruit.</p>	150 000 euros	2008
<p>- action n°5 Fournir du courant électrique en escale permettant ainsi de limiter le bruit des avions et de supprimer les groupes électrogènes mobiles fonctionnant au diesel.</p>	10 000 euros	2008
<p>- action n°6 Mettre en place un fonds d'aide aux riverains pour faciliter l'isolation des logements. Par ailleurs, l'E.P.F.L de l'Oise et des organismes H.L.M seront mobilisés pour acquérir les logements des riverains les plus exposés au bruit qui souhaiteraient vendre leur bien.</p>	300 000 euros	2008
<p>- action n°7 Améliorer la gestion du cycle de l'eau en réduisant la consommation, en recherchant des ressources complémentaires (régénération des eaux pluviales, forage) et en assurant le suivi des effluents.</p>	52 000 euros	2008-2010

<p>- action n°8 Mettre les installations aux normes de la loi sur l'eau en réalisant des noues sur les parkings, en modernisant les collecteurs, en créant des bassins de récupération étanches.</p>	1 450 000 euros	2008-2009
<p>- action n°9 Maîtriser les consommations d'énergie en diversifiant les sources d'approvisionnement (gaz, solaire, biomasse) et en améliorant l'isolation des bâtiments.</p>	Etude dans un premier temps pour 30 000 euros	2008-2010
<p>- action n°10 Mettre en place la collecte, le tri et le traitement sélectif des déchets de la plateforme.</p>	300 000 euros	2008-2010
<p>- action n°11 Créer une zone de déverglaçage – dégivrage pour éviter la pollution des sols.</p>	400 000 euros	2009
<p>- action n°12 Doter la plateforme de moyens d'intervention en cas de déversement de produits d'entretien de piste.</p>	50 000 euros	2008
<p>- action n°13 Eliminer les boues des réseaux et des bassins par la mise en place d'un système de pompage.</p>	30 000 euros	2009
<p>- action n°14 Améliorer la végétalisation de l'entrée du site.</p>	30 000 euros	2008-2010
<p>- action n°15 Mettre en place un système de management environnemental en vue de la certification européenne ISO 14001 garantie par un cabinet d'expertise indépendant.</p>	60 000 euros	2008-2010
<p>- action n°16 Améliorer la connaissance des impacts environnementaux de l'aéroport par la réalisation d'études complémentaires portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'identification de la diversité de la faune et de la flore de la plateforme. • L'étude systématique des flux de pollution potentiels. • Le diagnostic approfondi des sols et des eaux souterraines. 	158 000 euros	

<ul style="list-style-type: none"> • Etude de modélisation des conséquences de pollutions liées à des déversements d'hydrocarbures et de produits d'extinction incendie. 		2008-2010
<p>- action n°17 Développer un système permanent d'information des élus et des riverains sous la forme d'un tableau de bord environnemental accessible sur Internet.</p>	20 000 euros	2008
<p>- action n°18 Créer un « espace environnement » dans l'aérogare permettant de connaître les trajectoires et apportant en temps réel des réponses aux questions des usagers.</p>	50 000 euros	2009
<p>- action n°19 Mettre en place une commission de suivi du plan environnemental et organiser des réunions régulières de concertation avec les communes riveraines.</p>		2008
<p>- action n°20 Publier un rapport annuel sur la situation environnementale de l'aéroport rendant compte de l'avancée des mesures du plan.</p>	10 000 euros	2009

Total du financement prévisionnel

3 500 000 euros